

Le 14 décembre 2016

Association des ports de plaisance. 70 adhérents dans toute la Bretagne



Avant d'ouvrir la séance, Gérard Pierre (second à droite), le président de l'APPB, a fait observer une minute de silence. Mardi c'est à la marina du Château que s'est tenue l'assemblée générale de l'association des ports de plaisance de Bretagne (APPB). Avant d'ouvrir la séance, le président Gérard Pierre a fait observer une minute de silence en mémoire de l'ancien président. Créée en 1992, l'association rassemble de très nombreux élus locaux et gestionnaires de ports des départements des Côtes-d'Armor, du Finistère, du Morbihan, d'Ille-et-Vilaine et de Loire-Atlantique. Elle regroupe 70 ports de plaisance adhérents, soit la quasi-totalité des équipements portuaires significatifs de Bretagne, ce qui représente plus de 40.500 places de port.

Trois missions statutaires

Les actions mises en œuvre s'inscrivent dans le cadre des trois missions statutaires de l'association : informer et accompagner au quotidien les gestionnaires de ports dans leurs problématiques techniques, juridiques et environnementales ; promouvoir les ports de plaisance comme partenaires du développement économique littoral à travers des actions collectives valorisantes et représenter ses adhérents au niveau national et régional comme interlocuteur reconnu des pouvoirs publics et des entreprises et organismes de la filière nautique.

Des journées professionnelles régulières

Tous les ans, l'APPB organise des journées professionnelles destinées au personnel des ports avec des thèmes différents. Présentés par Brieuc Morin et Didier Picard, les rapports moral et financier ont été adoptés à l'unanimité.